

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER**

Conseil Municipal du 12 septembre 2013

1. Attribution du marché « équipement mobilier pour le foyer »
2. Avenant n° 2 lot n° 7 « Electricité » du marché réhabilitation du foyer
3. Annulation délibérations « Inscription livre foncier »
4. Information budgétaire
5. Plan de circulation centre du village
6. DIVERS

Rajout d'un point supplémentaire avec l'accord du Conseil Municipal :

- Avenant n° 1 lot n° 2 Plâtrerie – Isolation – Faux plafond » du marché Réhabilitation du Foyer

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mme TALAGA Joëlle– M. MULLER Serge - M. SENSER Gérard - Melle WEINACKER Angèle - M. MONTALBANO Jean- Pierre - M. DERU Claude - Mme DE GOBBI Sarah - M. BIEGEL Fernand – M. GERARD Michel -

Absent excusé : M. PENNERAD Pascal – M. CLAMME André –M. MATZ Jean-Pierre
Melle PICQ Anne-Louise

Procuration : M. CLAMME André a donné procuration à M.BALLEVRE Jean-Jacques
M. PENNERAD Pascal a donné procuration à DERU Claude
M. MATZ Jean-Pierre a donné procuration à TALAGA Joëlle

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.
Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire

1° Attribution du marché « Equipement mobilier pour le foyer »

Le Conseil Municipal a lancé un appel d'offre pour l'équipement mobilier du foyer. Les 3 entreprises consultées ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 21 août 2013.

Le rapport d'analyse des offres conclut que la **Menuiserie RUCHO-SIPPEL d'ALTVILLER** présente l'offre la mieux disante pour un montant de 17 307.20 € H.T soit 20 699.41 € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché « Equipement Mobilier » pour le Foyer à la Menuiserie RUCHO - SIPPEL pour un montant de 17 307.20 € H.T soit 20 699.41 € T.T.C
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

2° Avenant n° 2 lot n° 7 « Electricité » du marché Réhabilitation du Foyer

Dans le cadre des travaux du marché « Réhabilitation du foyer » lot n° 7 « **Electricité** », la Commune a signé un marché avec l'Entreprise GLEIM ELECTRICITE de POMMERIEUX pour un montant de 42 899,49 € HT, soit 51 307.79 € T.T.C. Un avenant de 4 814.17 € H.T soit 5 757.74 € T.T.C a été accepté en date du 3 juillet 2013.

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires ont été demandés :

Le montant du marché après avenant serait de :

	H.T	T.T.C
Montant initial du marché	42 899,49	51 307,79
Avenant n° 1	+ 4 814,17	+ 5 757.74
Avenant n° 2	+ 2 855,97	+ 3 415,74
	50 569,63	60 481,27

Il est précisé que l'avenant proposé :

- Ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale
- Ne bouleverse pas l'économie du marché
- Est dû à des sujétions techniques imprévues rencontrées lors de l'exécution du contrat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n° 2 du lot n°7 « Electricité » du marché Réhabilitation du Foyer
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 2 « Electricité » du marché Réhabilitation du Foyer d'un montant de 2 855,97 € H.T soit 3 415,74 € T.T.C

3° Avenant n° 1 lot n° 2 « Plâtrerie – Isolation – Faux plafond » du marché Réhabilitation du Foyer

Dans le cadre des travaux du marché « Réhabilitation du foyer » lot n° 2 « **Plâtrerie - Isolation – Faux plafonds** », la Commune a signé un marché avec l'Entreprise M.P BATIMENT de FORBACH pour un montant de 9 998,35 € HT, soit 11 958.03 € T.T.C.

A la demande du maître d'ouvrage des modifications ont été apportées au marché :

- Travaux en moins : - 3 119,84 €
- Travaux en plus : + 5 125,33 €

Le montant du marché après avenant serait de :

	H.T	T.T.C
Montant initial du marché	9 998,35	11 958,03
Avenant n° 1	+ 2 005,49	+ 2 398,57
	12 003,84	14 356,60

Il est précisé que l'avenant proposé :

- Ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale
- Ne bouleverse pas l'économie du marché
- Est dû à des sujétions techniques imprévues rencontrées lors de l'exécution du contrat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n° 2 du lot n°7 « Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds » du marché Réhabilitation du Foyer
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 du lot n° 2 « Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds » du marché Réhabilitation du Foyer d'un montant de 2 005,49 € H.T soit 2 398.57€ T.T.C

4° Annulation délibérations « Inscription livre foncier »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date des 12 avril, 03 juillet et 05 août 2013, 4 délibérations ont été prises autorisant la radiation de la servitude « Défense de construire et droit d'usage au profit de la Commune ».

Après renseignements, nous avons appris que ces servitudes inscrites au livre foncier de 1910 et 1911 concernaient les usoirs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler les délibérations prises les 12 avril, 03 juillet et 05 août autorisant la radiation de la servitude « Défense de construire et droit d'usage au profit de la Commune »

5 ° Information budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts lors du vote du budget 2013 pour l'achat des terrains de la zone humide n'étaient pas suffisants. Aussi et afin d'équilibrer le compte « terrains nus » le mouvement de crédit suivant va être passé :

Articles	Libellé	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
020	Dépenses imprévus		3 212 €
2111	Terrains nus	3 212 €	

6° Plan de circulation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité le plan de circulation du centre du village doit être étudié.

Quelques propositions sont faites au Conseil Municipal

Après discussion, Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir et de faire de nouvelles propositions.

7° Divers

- Le 8 et 9 octobre 2013 auront lieu au foyer les réunions pour la mise en place du multiflux
- La remise des prix pour les maisons fleuries aura lieu le 24 octobre 2013
- Les délégués pour la révision de la liste électorale sont Madame LAMBINET Gisèle et Monsieur DERU Claude
- Dans le cadre du contrat d'avenir, Monsieur KWIATKOWSKI William va suivre les formations suivantes :
 - « Ouvrier qualifié en travaux paysagers » au CFPPA de Courcelles-Chaussy. Cette formation est financée par le Conseil Régional
 - « Le fleurissement des petites communes » à HEMILLY. Cette formation est organisée et financée par le centre national de la fonction publique territoriale.
- Des tables et des chariots vont être commandés pour le foyer.
- Un tapis ferme va être commandé pour la classe de Mme METZ

ALTVILLER le 12 septembre 2013

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques